

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-04	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 32 DU 19 FEVRIER 2024**  
6 questions, numérotées de D2024-04 à D2024-09

**DELIBERATION**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA  
SEANCE DU 22 JANVIER 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Yves GOASDOUE	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Madame Nicole MARIE	Madame Annick MOITRY	

**Excusés** : Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Gérard DELACOUR

EFFECTIF	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	D2024-04 à D2024-09	6	6
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
12.02.2024	16h40	Sylvie MALOIZEL	18h15	21.02.2024	21.02.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-04	5.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2024</b>
-------	---

SM

Chers collègues,

La séance n°31 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 22 janvier dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 janvier 2024.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240219-2024-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-05	7.10	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 32 DU 19 FEVRIER 2024**  
6 questions, numérotées de D2024-04 à D2024-09

**DELIBERATION**

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Yves GOASDOUE	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Madame Nicole MARIE	Madame Annick MOITRY	

**Excusés** : Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Gérard DELACOUR

<b>EFFECTIF</b>	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	D2024-04 à D2024-09	6	6
En exercice : 10			
Quorum : 6			

<b>Convocation effectuée le :</b>	<b>Séance ouverte à :</b>	<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Clôture effectuée à :</b>	<b>Liste des délibérations affichée le :</b>	<b>Date de mise en ligne sur le site internet</b>
12.02.2024	16h40	Sylvie MALOIZEL	18h15	21.02.2024	21.02.2024

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-05	7.10	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024</b>
-------	--------------------------------------

SM

Chers Collègues,

La construction du budget 2024 du CCAS tient à la fois compte des contraintes budgétaires tout conservant une marge de manœuvre pour pouvoir répondre au mieux aux besoins des Flériens.

### **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement du CCAS se composent de subventions d'une part et de produits d'exploitation d'autre part.

Pour 2024, la Ville de Flers maintient le versement d'une subvention de 270 000 € au CCAS. Les principales autres subventions proviennent :

- de l'Etat dans le cadre du Point Conseil Budget et dans le cadre de l'appel à projet « Mieux Manger pour tous ».
- du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre d'un co-financement des actions collectives d'insertion sociale
- de l'Agence Nationale des Epicerie Sociales pour compenser partiellement les achats de denrées.

Les produits d'exploitation proviennent quant à eux de :

- L'épicerie sociale : participation des usagers à hauteur de 10 % et participation de COALLIA dans le cadre de l'accueil des déplacés Ukrainiens ne percevant pas encore l'allocation demandeur d'asile.
- La téléassistance : participation financière des abonnés.

Pour 2024, les produits d'exploitation issus à la téléassistance ont été revus à la baisse du fait de l'arrêt progressif de ce service lié au déploiement, par le Conseil Départemental, d'une offre très fortement concurrentielle.

### **Les dépenses de fonctionnement**

#### **• Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Par rapport au Budget Prévisionnel 2023, les charges à caractères général sont en baisse sur le service Téléassistance et le Pôle Sénior mais en hausse sur l'Administration Générale et l'Epicerie Sociale.

Concernant la téléassistance, les enveloppes sont revues à la baisse du fait de l'arrêt progressif du service. Il est toutefois prévu de maintenir au même niveau la participation versée au Samu 61.

Concernant le pôle sénior, les charges à caractère général sont en baisse du fait d'un transfert vers la Ville de Flers des charges liées au bâtiment Monge. Les dépenses 2024 concernent ainsi

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-05	7.10	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

exclusivement des actions ou animations à destination des séniors. Il est notamment prévu une **action autour du sport**, afin d'utiliser la subvention de la Conférence des Financeurs perçue en 2022 (9 480 €) et non encore consommée. De plus, il est prévu **la mise en place de thés dansants**, idéalement au Forum de Flers.

Concernant le service Administration Générale, les charges à caractère général sont en légère hausse liée à la création d'une ligne, créditée de 1 000 €, pour l'organisation du **Festival des Solidarités**. Il est à noter qu'une subvention sera à nouveau sollicitée auprès du CRID pour couvrir partiellement cette dépense.

Concernant l'épicerie sociale, l'inflation et l'afflux continu de déplacés temporaires Ukrainiens en attente d'ouverture de leur droit a engendré en 2023 un dépassement des dépenses prévisionnelles (+39 %). Il convient toutefois de noter que ces dépenses sont en partie compensée par une augmentation des recettes liées à la convention avec COALLIA et la participation des usagers (36 781.84 € encaissés pour 17 000 € inscrits au BP)  
Pour 2024, les enveloppes sont donc revues à la hausse par rapport au BP 2024 (+25%), mais maintenues à un niveau inférieur au réalisé 2023. Ces prévisions sont basées sur l'hypothèse d'un ralentissement de l'afflux de déplacés Ukrainiens.

#### **Dépenses d'approvisionnement de l'épicerie sociale**

<b>Ligne de crédit</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>BP 2024</b>
5162	Denrées alimentaires	73 000,00	99 169,15	90 000,00
16230	Hygiène et produits d'entretien	8 000,00	13 564,83	11 000,00
		<b>81 000,00</b>	<b>112 733,98</b>	<b>101 000,00</b>

#### **• Les charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel inscrites sur le budget du CCAS ne concernent que :

- les indemnités des régisseurs (régie téléassistance et épicerie sociale)
- le personnel affecté au Point Conseil Budget (partiellement couvert par la subvention de l'Etat)
- le personnel affecté au projet Mieux Manger pour Tous (totalement couverts par la subvention de l'Etat)
- la rémunération d'un musicien pour l'animation des thés dansants

#### **• Les autres charges de gestion courante (chapitre 065)**

Ce chapitre regroupe notamment les secours accordés aux Flériens. Il est proposé, sur ce chapitre, de resserrer quelque peu les enveloppes qui étaient partiellement consommées (Secours en urgence, aide au loyer, fond insertion jeunes...) mais d'augmenter l'enveloppe d'aide à la restauration scolaire (+ 25 000 €) et de maintenir l'enveloppe des secours énergie.

Ces ajustements permettent de limiter à 6% la hausse des dépenses prévisionnelles liées aux secours.

Le tableau ci-après retrace les dépenses de secours sur 2023 et les prévisions 2024.

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-05	7.10	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

### Tableau des secours

LC	Libellé	2023		2024
		BP	Réalisé	BP
2101	Secours Catholique remboursement	800,00	0,00	500,00
54	Secours en urgence	800,00	0,00	500,00
55	Fond insertion jeunes	1 500,00	250,00	900,00
57	Energie	14 000,00	10 069,73	14 000,00
58	Alimentation	500,00	36,38	200,00
59	Frais médicaux	1 500,00	300,00	1 000,00
60	Mutuelle	1 000,00	436,32	900,00
61	Assurance habitation	800,00	390,00	700,00
62	Aide au loyer	8 000,00	2 596,85	4 000,00
64	Restauration scolaire	85 000,00	100 145,30	110 000,00
65	Vacances Séjour scolaires	15 600,00	11 114,40	11 200,00
4130	Dettes d'eau	5 500,00	1 635,04	2 500,00
4131	Microcrédit remboursement	250,00	93,48	250,00
56	Secours divers	2 000,00	555,99	1 000,00
4132	Accueil Périscolaire	5 000,00	4 693,50	5 000,00
4133	Karta + / PASS+		0,00	400
5134	Fournitures Scolaires	3 000,00	3 946,44	4 000,00
5158	Aide à la mobilité	20 000,00	17 853,18	20 000,00
10193	Secours téléphone	100,00	0,00	100,00
	<b>TOTAL</b>	<b>166 350,00</b>	<b>112 277,20</b>	<b>177 150,00</b>

### L'investissement

Il n'est pas prévu de dépenses particulières en investissement sur 2024, si ce n'est le remplacement éventuel d'un voire de deux congélateurs sur l'épicerie sociale.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

**PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240219-2024-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024  
Publication : 21/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-06	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 32 DU 19 FEVRIER 2024**  
6 questions, numérotées de D2024-04 à D2024-09

**DELIBERATION**

**ACTIONS COLLECTIVES D'INSERTION SOCIALE –  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE L'ORNE ET DE L'AGENCE  
REGIONALE DE SANTE (ARS)**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Yves GOASDOUE	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Madame Nicole MARIE	Madame Annick MOITRY	

**Excusés** : Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Gérard DELACOUR

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
		D2024-04 à D2024-09	6
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
12.02.2024	16h40	Sylvie MALOIZEL	18h15	21.02.2024	21.02.2024

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-06	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>ACTIONS COLLECTIVES D'INSERTION SOCIALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE ET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)</b>
-------	--

VS

Chers collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Flers développe depuis quelques temps des actions collectives d'insertion sociale visant notamment à remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi. Elles sont animées en tout ou partie par une conseillère en économie sociale et familiale.

Trois actions sont programmées annuellement :

- « En route vers le bonheur » du 15 janvier au 6 mai 2024 (5<sup>ème</sup> session).
- « Stress quotidien, santé impactée : mieux le comprendre pour mieux le canaliser » du 24 mai au 2 juillet 2024 (4<sup>ème</sup> session).
- « Etre à l'aise en toutes circonstances... ou presque ! » du 22 octobre au 6 décembre 2024 (3<sup>ème</sup> session).

Nous constatons qu'en moyenne 60 % des participants positionnés sur les actions sont bénéficiaires du RSA.

Pour 2024, les budgets de ces actions sont les suivants :

<b>Action 2024 « En route vers le bonheur »</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Achat	50 €	CD 61	3 000 €
Intervenant extérieur	3 407 €	ARS	1 700 €
Frais de personnel	4 224 €	Auto financement	2 981 €
<b>Total</b>	<b>7 681 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 681 €</b>

<b>Action 2024 « Stress quotidien, santé impactée : mieux le comprendre pour mieux le canaliser »</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Achat	50 €	CD 61	1000 €
Intervenant extérieur	565 €	ARS	700 €
Frais de personnel	1 364 €	Auto financement	430 €
<b>Total</b>	<b>2 130 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 130 €</b>

<b>Action 2024 « Etre à l'aise en toute circonstance... ou presque »</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Achat	50 €	CD 61	1 460 €
Intervenant extérieur	1 111 €	ARS	700 €
Frais de personnel	1 540 €	Auto financement	541 €
<b>Total</b>	<b>2 701 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 701 €</b>

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
<b>CCAS DE FLERS</b>	19.02.2024	D2024-06	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

Compte-tenu de la présence de bénéficiaires du RSA, il est proposé de solliciter à nouveau une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Insertion 2024 pour ces trois actions :

- 3 000 € pour l'action « En route vers le bonheur »
- 1 000 € pour « Stress quotidien, santé impactée : mieux le comprendre pour mieux le canaliser »
- 1 460 € pour « Etre à l'aise en toutes circonstances... ou presque ! ».

Ces actions s'inscrivent dans une démarche de promotion de la santé puisqu'elles participent au développement de certaines compétences psychosociales. Il est donc proposé de solliciter également une subvention auprès de l'ARS :

- 1 700 € pour l'action « En route vers le bonheur »
- 700 € pour la session « Stress quotidien, santé impactée : mieux le comprendre pour mieux le canaliser »
- 700 € pour la session « Etre à l'aise en toutes circonstances... ou presque ! ».

**Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de :**

- 1. D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des demandes de subvention pour les 3 actions collectives citées ci-dessus.
- 2. AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240219-2024-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024  
Publication : 21/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-07	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 32 DU 19 FEVRIER 2024**  
6 questions, numérotées de D2024-04 à D2024-09

**DELIBERATION**

**POINT CONSEIL BUDGET – CONVENTION AVEC  
LA CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations :</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Yves GOASDOUE	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Madame Nicole MARIE	Madame Annick MOITRY	

**Excusés** : Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Gérard DELACOUR

EFFECTIF	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	D2024-04 à D2024-09	6	6
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
12.02.2024	16h40	Sylvie MALOIZEL	18h15	21.02.2024	21.02.2024

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-07	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>POINT CONSEIL BUDGET – CONVENTION AVEC LA CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE</b>
-------	---

Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, le CCAS de Flers est labellisé Point Conseil Budget, ce qui signifie que le CCAS est reconnu comme un lieu d'accueil et d'accompagnement des ménages sur le plan budgétaire. Le Point Conseil Budget a une vocation de prévention : plus vite les difficultés de gestion budgétaire sont détectées, plus facile en est leur résolution.

Les organismes bancaires sont, avec les créanciers, les premiers à détecter les difficultés financières de leurs clients. Aussi, la Caisse d'Épargne propose au CCAS de lui transmettre les coordonnées de leurs clients en difficulté dès lors que ces derniers ont exprimé leur accord. Les conseillères sociales et budgétaires du CCAS pourront alors prendre contact avec ces personnes et leur proposer un diagnostic et un accompagnement individualisé.

Ce partenariat nécessite la conclusion d'une convention afin de cadrer la transmission des données.

Il vous est proposé de bien vouloir :

1. **APPROUVER** la mise en œuvre de ce partenariat
2. **AUTORISER** Monsieur le Vice-Président ou son représentant à signer la présente convention et tout document utile à ce dossier.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240219-2024-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-08	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 32 DU 19 FEVRIER 2024**  
6 questions, numérotées de D2024-04 à D2024-09

**DELIBERATION**

**EPICERIE SOCIALE « LA PASSERELLE » - BILAN D'ACTIVITES 2023**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** :: Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Yves GOASDOUE	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Madame Nicole MARIE	Madame Annick MOITRY	

**Excusés** : Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Gérard DELACOUR

EFFECTIF	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	D2024-04 à D2024-09	6	6
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
12.02.2024	16h40	Sylvie MALOIZEL	18h15	21.02.2024	21.02.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-08	8.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	<b>EPICERIE SOCIALE « LA PASSERELLE » - BILAN D'ACTIVITES 2023</b>
-------	--

Chers Collègues,

Comme chaque année, le service a réalisé le bilan d'activité de l'Epicerie Sociale la Passerelle, ci-annexé.

Il vous est proposé de bien vouloir :

1. **PRENDRE ACTE** du bilan d'activité 2023 de l'Epicerie sociale la Passerelle

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240219-2024-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-09	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 32 DU 19 FEVRIER 2024**  
6 questions, numérotées de D2024-04 à D2024-09

**DELIBERATION**

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR  
DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES,  
TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR, Madame Nicole MARIE ARNOUX.

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Monsieur Yves GOASDOUE	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Madame Nicole MARIE	Madame Annick MOITRY	

**Excusés** : Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Gérard DELACOUR

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
		D2024-04 à D2024-09	6
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
12.02.2024	16h40	Sylvie MALOIZEL	18h15	21.02.2024	21.02.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-09	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS</b>
-------	---

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

**Aides attribuées entre le 12 Janvier 2024 et le 09 Février 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer				
Aide financière sur facture	2		2	450.00 €
Bons alimentaires	2		2	60.00 €
Bon carburant				
Bon fournitures				
Bon sandwich				Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ				Non chiffré
Carte de bus Sésame	82	4	78	Non chiffré
Centre de loisirs				
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	22	7	15	Non chiffré
Facture santé				
Nouvelle aide énergie	2		2	586.00 €
FSL Eau – Secours Eau				Non chiffré
FSL Electricité – Secours Electricité	1	1		
FSL Gaz – Secours gaz				
FMIJ				
Microcrédit	1	1		Non chiffré
Remboursement microcrédit				
Secours eau	2		2	200.00 €
Secours électricité / gaz / charges locatives	15		15	1 612.90 €
Secours fioul				
Séjour voyage	3		3	400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>240</b>	<b>17</b>	<b>223</b>	<b>2 332.57 €</b>

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	19.02.2024	D2024-09	8.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

**Souscriptions et résiliations des contrats de téléassistance, signées entre le 12 Janvier 2024 au 09 Février 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

Durant la période concernée, le service a procédé à **2** résiliations, portant le nombre d'abonnés à **95**.

**Attributions et radiations de domiciliation signées entre le 12 Janvier 2024 au 12 Février 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

Durant la période concernée, **14** attributions et **6** résiliations d'élection de domicile ont été signées, portant le nombre de domiciliés à **102** personnes.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240219-2024-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2024

Publication : 21/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT